

1er mars 2007

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et ai pu prendre connaissance de votre mémorandum « des CPAS qui garantissent le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » et des deux interpellations concrètes pour lesquelles vous demandiez un positionnement.

Je tiens à excuser le retard pris par ma réponse et à mentionner d'emblée que les réponses finales à votre mémorandum complet ne seront formulées qu'à la fin des procédures internes qui permettent d'avaliser le programme du PS pour les élections législatives 2007. Actuellement, nous entamons la deuxième phase préparatoire et participative de cette élaboration en écoutant les attentes et les propositions des citoyens. Dans la mesure où le programme sera finalisé et officialisé le 21 avril 2007, nous serons amenés à vous proposer une rencontre officielle pour un échange de vue sur l'ensemble des problématiques traitées dans le cadre de la politique de cohésion sociale.

Concernant la première interpellation qui consiste à porter le montant du revenu d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté, voici notre positionnement à ce stade des débats.

Pour le PS, il est essentiel que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté.

Pour faire de cet objectif une réalité, le PS plaide pour la poursuite du relèvement du revenu d'intégration sociale et des allocations les plus basses en tenant compte des aides sociales complémentaires dont la personne bénéficie.

Il est important que le travail d'aide sociale opéré par différents acteurs institutionnels et associatifs puissent être coordonnés afin de pouvoir détecter et épauler les personnes qui malgré les bénéfices d'un revenu et d'avantages sociaux continuent à vivre de manière indigne. Pour notre formation politique, il est donc essentiel que chaque personne puisse bénéficier de ressources sociales suffisantes pour vivre dignement et ainsi jouir des moyens propres à son émancipation et intégration.

Nous rejoignons donc votre combat et plaidons pour la poursuite de l'augmentation des revenus des citoyens qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Le PS pense également qu'une réflexion plus large sur notre système d'aide sociale doit s'entamer afin qu'il intègre les réalités diverses de la précarité telles que le surendettement, la dislocation et recomposition des familles, l'insolvabilité, la cohabitation ou la problématique des « travailleurs pauvres ».

Les socialistes estiment que les citoyens doivent bénéficier de l'aide sociale en fonction de leur situation globale de vie (situation familiale, situation d'emploi, situation de logement...) et non en fonction de leur appartenance à l'une ou l'autre catégorie sociale, statutaire ou administrative (RIS, demandeur d'emploi, cohabitant, demandeur d'asile...). Le PS s'engage à repenser et à faire évoluer notre système d'aide sociale afin que les régimes actuels puissent s'adapter à la diversité et à la nouveauté des demandes sociales tout en conservant comme principes directeurs l'égalité de traitement et le juste accès aux aides.

Pour ce qui concerne votre interpellation sur l'individualisation du droit à la sécurité sociale, les socialistes se positionnent clairement en faveur de cet objectif.

Le PS veut l'harmonisation des différentes prestations sociales qui aujourd'hui connaissent de fortes disparités. Une protection sociale identique aux différents statuts sociaux, professionnels et administratifs ne peut cependant pas se décréter du jour au lendemain. Il faut être conscient de l'importante implication budgétaire de cette action. Il faut selon nous procéder par phasage, allocation par allocation, en tenant compte des spécificités et finalités des différentes prestations (chômage, RIS...) et des éventuels effets pervers d'une individualisation mal adaptée. Dans ce cadre, le PS travaille pour l'alignement vers le haut des différentes prestations et veille en permanence à ne pas créer de nouveaux pièges à l'emploi. Exemple de résultat concret que nous avons porté : le statut du conjoint aidant pour les indépendants.

Enfin, votre dernière demande concerne la publicité des débats des conseils des CPAS.

Après avoir progressé dans la coopération et la transparence en assurant la présence du président de CPAS au Conseil communal, nous pouvons accéder pleinement à cette demande d'ouverture démocratique des Conseils de l'aide sociale. Comme vous, nous émettons cependant une restriction pour les décisions et discussions qui concernent directement des individus, qu'ils soient usagers ou membres du personnel. Nous sommes donc disposés à émettre ou à nous associer à un texte légal érigeant ce principe en réalité.

En espérant avoir répondu à vos interpellations, dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Malvina GOVAERT**

Conseillère

Institut Emile Vandervelde  
Tél. 02 548 32 67  
malvina.govaert@iev.be